

Département des Yvelines

Commune de
Bréval


Plan local d'urbanisme

5a. Plan des servitudes d'utilité publique

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal
du 20 février 2017

Maître d'ouvrage
**Commune de
Bréval**
Place du Maréchal Leclerc
78980 Bréval

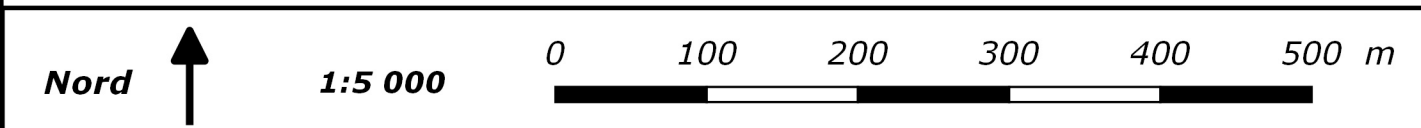
Bureau d'études
**Cabinet Avicé
architecte-urbaniste**
3, rue d'Hauteville
75010 Paris



Légende : noms de la servitude et du gestionnaire

- A4 : Servitude relative aux cours d'eau non domaniaux (DDT 78)
- AC2 : Site inscrit de la Forêt de Rosny-sur-Seine (DRIEE)
- I1 : Pipeline Le Havre - Nangis (TOTAL Raffinage France)
- I1bis : Pipeline Vernon - Gargenville (TRAPIL)
- I3 : Canalisations de gaz (GRTgaz)
- I3 : Emprise de la servitude majorante dite "SUP 1" autour d'une canalisation de gaz (GRTgaz)
- I4 : Ligne électrique à haute tension (RTE)

- I7 : Stockage de gaz souterrain de Saint-Illiers (Storengy/DRIEE)
Emprise de stockage
Emprise de protection : toute la commune hors emprise de stockage
- PM1 : Servitude relative aux zones à risque d'inondation des cours d'eau non domaniaux pour mémoire : pas de tracé, voir arrêté préfectoral 92-458 du 02/11/1992
- PT2LH : Faisceau hertzien de Versailles - Satory à La Hève (Défense)
- PT3 : câble RG 78978 de la Boucle de Mantes (Orange SA)
- T1 : Voie ferrée Paris - Le Havre (SNCF)
- PPRN mouvements de terrains : se reporter à la pièce 5b du PLU



Extrémité nord-est de la commune

